

Réglementation sécurité enfants

La norme européenne EN13120 relative à la sécurité enfants, impose la hauteur de commande pour les lieux recevant des enfants de moins de 42 mois. En cas de manœuvre cordon ou chaînette sans dispositifs de sécurité anti-étranglement, elle doit être au minimum à 1.5m du sol. En cas de présence de ces dispositifs (raccord détachable de chaînette), celle-ci doit être au minimum à 0.6m du sol. Pour calculer la longueur, il faut donc déduire 1.5m ou 0.6m à la hauteur d'installation en fonction du type de manœuvre.

La norme sécurité enfants s'applique à tous les stores d'intérieur. En résulte les exigences suivantes :

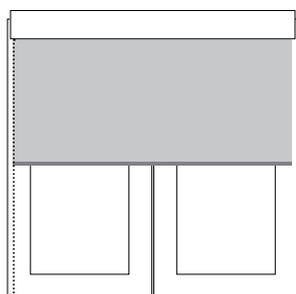
- Les cordons ou chaînettes doivent être limités en longueur pour réduire le risque d'être attrapés par l'enfant.
- Des dispositifs de sécurité doivent être intégrés au système de store pour empêcher les cordons ou chaînettes de créer une boucle dangereuse, susceptible d'être source d'étranglement.

La longueur de manœuvre maximale autorisée par la norme EN 13120 est définie dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE MANŒUVRE	SOLUTION	LONGUEUR DE MANŒUVRE
Chaînette	Raccord détachable	Hauteur store sauf quand l'allège est inférieure à 60 cm
Chaînette ou cordon sans fin	Crochet transparent	Hauteur d'installation - 1,5m
Cordon libre	Attache cordon	

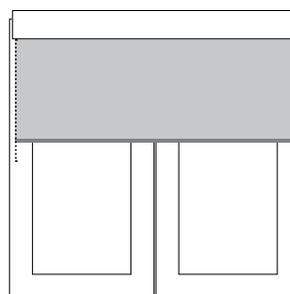
HAUTEUR DE POSE CONNUE

Chaînette avec raccord détachable



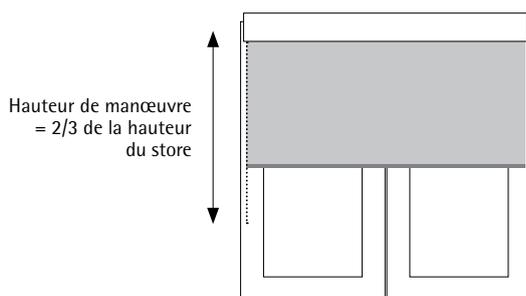
0,60m du sol
minimum

Chaînette sans fin ou cordon



1,5m du sol
minimum

HAUTEUR DE POSE NON PRÉCISÉE*



Hauteur de manœuvre
= 2/3 de la hauteur
du store

* Si la hauteur n'est pas précisée, la chaînette ne pourra excéder en longueur les 2/3 de la hauteur du store